

EDITORIAL

Flou

BEAUCOUP se demandent à quoi jouent les statisticiens quand ils affichent des taux de croissance différents. En période électorale, cela compte. Les ministres et leurs partis respectifs veulent les avoir de leur côté pour se faire élire ou réélire. Cela marche aussi dans l'autre sens, quand les opposants veulent prendre les places au Parlement et si possible au gouvernement. Le taux de croissance est devenu une mini-arme de guerre, d'autant plus importante que le taux est maigre.

Mais les citoyens, eux, sont souvent agacés devant les différences: un taux de croissance à 2% va être remplacé par un autre plus petit ou plus gros, puis viendra la Banque mondiale ou le FMI pour donner encore un autre chiffre... L'impression est que la confusion règne.

En fait, il faudrait exiger des statisticiens qu'ils expliquent davantage leur méthode et qu'ils précisent les dates. Les différences ne tiennent qu'à cela. Encore faut-il le dire et le redire, pour que l'idée de chiffres flous et faux ne s'installe pas.

Pendant ce temps, de nombreuses voix s'élèvent pour réclamer des «remises en ordre».

Ce n'est pas toujours innocent: avec un argument raisonnable, certaines de ces demandes ont un objectif très particulier: s'arroger le monopole de la statistique et interdire à quiconque d'en produire en dehors de ce monopole.

Nul besoin d'un dessin: tout le monde comprend très vite à quoi servirait un monopole de la statistique doublé d'un monopole de l'analyse de ces statistiques.

Contrairement au Maroc, la Tunisie de Ben Ali ne se plaignait pas de la multiplicité des chiffres et de leurs interprétations. Et pour cause, ils étaient rares et tous glorifiaient le gouvernement... Moyennant quoi, ces gouvernants eux-mêmes ne savaient pas que le développement ne concernait qu'un petit bout du pays...

Tout compris fait, on préférera un flou irritant à un ordre suicidaire. □

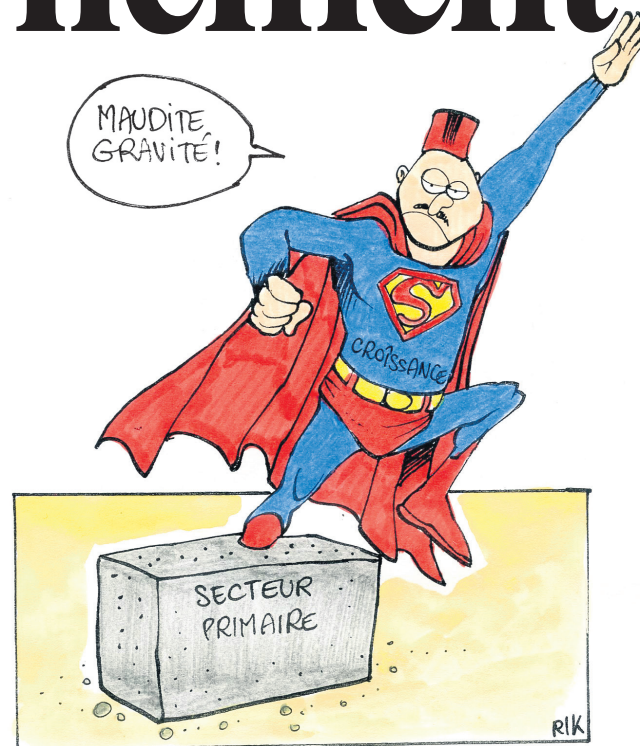
Nadia SALAH

Croissance

Le profit warning du gouvernement

- Il baisse sa prévision à moins de 2%
- En cause, le plongeon de 70% de la production céréalière
- Le non-agricole peine à compenser

Voir page 2



Retraite des indépendants

L'examen démarre

SAUF blocage par les représentants des syndicats à la deuxième Chambre du Parlement, l'examen du projet de loi sur la retraite des indépendants démarre ce mercredi 25 mai. Ce régime, dont la gestion sera confiée à la CNSS, sera par points. La cotisation sera calculée sur un revenu forfaitaire déterminé par catégorie ou sous-catégorie à laquelle appartient le travailleur indépendant et l'âge légal de départ à la retraite fixé à 65 ans. □

Voir page 12

■ Une usine de cellules photovoltaïques

■ 34 milliards de DH pour la mise à niveau du Nord

Voir De Bonnes Sources

■ La fibre optique au point mort!

Voir page 7

L'hôpital public s'ouvre aux bébés éprouvettes

Voir Analyse pages 3 à 6

Comptables agréés

Comment régulariser sa situation

Voir page 8